

16. Que le gouvernement envisage de séparer les négociations relatives aux services de messageries et de transport exclusif de marchandises des négociations principales, et de les mener de façon accélérée; (page 21)
17. Que le gouvernement envisage, dans le cadre de la négociation d'une nouvelle entente bilatérale, de permettre le libre déplacement des avions d'affaires canadiens et américains dans les deux pays; (page 23)
18. Que le gouvernement accorde le statut d'observateur à un représentant de l'*Association of Canadian Airport Communities* pour les négociations canado-américaines qui se tiendront bientôt sur les services aériens; (page 25)
19. Que le gouvernement permette à un représentant du mouvement syndical, choisi par les organisations syndicales concernées, d'assister à titre d'observateur aux prochaines négociations sur le transport aérien entre le Canada et les États-Unis; (page 26)
20. Que le gouvernement continue à consulter les provinces lors des négociations canado-américaines; (page 26)
21. Que les normes rigoureuses en matière de sécurité en vigueur dans notre pays ne soient pas abaissées; (page 27)
22. Que le gouvernement s'assure que les installations de navigation aérienne requises soient en place pour prendre en charge le trafic aérien accru qui résultera de la signature d'une nouvelle entente canado-américaine sur le transport aérien; (page 27)
23. Que la société Air Canada et les Lignes aériennes Canadien International déploient tous les efforts possibles afin d'adopter une même position sur les principales questions à négocier afin de permettre au gouvernement de mettre au point une stratégie de négociation cohérente. (page 27)